

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 4 février 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°3

ARRÊTÉ N° 132/DEF/DCSCA

portant dissolution du cercle mixte du 11e régiment d'artillerie de marine de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).

Du 12 janvier 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 132/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle mixte du 11e régiment d'artillerie de marine de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).

Du 12 janvier 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 0 7 0 A

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.
Arrêté n° 26 du 17 janvier 2006 (BOC, 2006, p. 701. ; BOEM 135.2).

Texte abrogé :

Arrêté n° 642 du 15 septembre 2004 (BOC, 2004, p. 5331. ; BOEM 707.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°5 du 4 février 2011, texte 3.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 26 du 17 janvier 2006 portant création du cercle mixte du 16^e groupe d'artillerie à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 11^e régiment d'artillerie de marine est dissous à compter du 1^{er} octobre 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte du 16^e groupe d'artillerie à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine).

Art. 3. L'arrêté n° 642 du 15 septembre 2004 portant dissolution du foyer du 11^e régiment d'artillerie de marine de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.